



OUBLIEZ LA TECHNOLOGIE ON S'EN OCCUPE

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



Saison 2025-2026

Article 1 - ORGANISATION

Le District Haute-Marne de Football organise la phase qualificative et la phase finale départementale du Festival Foot U13 Pitch, selon les règlements généraux de la FFF, les règlements particuliers de la LGEF et les règlements particuliers du District Haute-Marne.

Article 2 – DELEGATION DE POUVOIR

La Commission d'Organisation sous couvert de la Commission des Compétitions est habilitée à prendre toutes décisions relatives au déroulement de la compétition et à la gestion du calendrier, et pour le règlement des litiges, réclamations et de tout cas non prévu par les textes en vigueur.

Article 3 - PARTICIPATION

La participation (limitée à deux équipes par club) est gratuite et obligatoire pour les équipes inscrites en compétition de District U13 (D1 ou D2). Les ententes sont autorisées à condition d'avoir été enregistrées et validées par le District.

Les joueurs doivent être licenciés U13 et U12.

Les joueurs licenciés U11 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs au maximum.**

Les joueuses U14F, U13F et U12F peuvent également y participer.

Possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 1 maximum hors période (article 160 des Règlements Généraux de la FFF).

Article 4 – PHASE QUALIFICATIVE

La phase qualificative se dispute sur une ou plusieurs demi-journées, principalement sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes, fixée(s) par le District. *Le District se réserve cependant, pour un souci d'organisation, le recours exceptionnel au match par élimination directe.*

Les lieux des différents plateaux sont définis par la Commission d'organisation en fonction du tirage au sort.

A l'issue de ces plateaux, l'équipe ou les équipes (selon le nombre de qualifiés fixé par le district) totalisant le plus grand nombre de points seront retenues pour les tours suivants, qualificatifs pour la phase finale de district.

Ces plateaux se déroulent suivant la formule critérium, chaque équipe se rencontrant.

L'ordre des rencontres est défini après tirage au sort des équipes présentes sur le plateau.

Durée des rencontres :

Plateau de 4 équipes : 1 x 20 min (3 rencontres)

Plateau de 3 équipes : 1 x 30 min (2 rencontres)

Plateau de 2 équipes : 2 x 30 min (1 rencontre)

A l'issue du plateau, un classement sera établi par addition de points selon le barème suivant :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait : 0 point

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par le résultat de la rencontre qui les a opposées puis, en cas de résultat nul, par le résultat de l'épreuve de jonglerie (définie à l'article 5 du présent règlement) qui doit être effectuée **avant le début des rencontres**. En cas d'égalité de plus de 2 équipes, celles-ci sont départagées directement par l'épreuve de jonglerie.

Article 5 – EPREUVE DE JONGLERIE

En début de plateau, chaque équipe devra effectuer des tests de jonglerie selon le principe suivant :

- Pour chaque joueur : départ ballon à la main, comptabilisation du maximum de contacts avec le ou les pieds (maximum 50). Pas de surface de rattrapage (ni cuisse, ni poitrine, ni tête), 2 essais, seul le meilleur résultat est retenu.
- Les résultats d'une équipe sont comptabilisés par l'éducateur d'une autre équipe sur la feuille prévue à cet effet.
- La somme des 8 meilleurs résultats individuels donnera le score de l'équipe.

Article 6 – PHASE FINALE

La Finale départementale se déroule sur une journée et un lieu fixé par le District et réunit **12 équipes**.

La Finale départementale Féminine se déroule sur une demi-journée en Interdistricts Champagne-Ardenne.

Les équipes doivent être composées de 12 joueurs ou joueuses, une seule absence pouvant être tolérée avec certificat médical ou justificatif avéré de moins de 3 jours. L'équipe ne respectant pas ces critères ne pourra être qualifiée pour la phase régionale.

Chaque équipe a l'obligation de fournir une liste extraite de Footclubs ou Foot Compagnon (avec photo) de ses joueurs et joueuses participants.

A l'issue de la phase finale, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de points sera qualifiée pour la phase régionale.

Epreuves (**sous réserve de modifications par la Fédération**) :

- 2 défis techniques
- 2 quizz éducatifs
- 5 rencontres

Article 7 – LOIS DU JEU

Le règlement du football à 8 est intégralement appliqué (dont l'arbitrage à la touche par les remplaçants).

Article 8 – ARBITRAGE

Lors des rencontres ou plateaux qualificatifs, l'arbitrage sera assuré par des licenciés des clubs en compétition.

Lors d'un plateau, l'arbitrage devra obligatoirement être assuré par un arbitre bénévole licencié dont l'équipe ne joue pas.

Lors d'une rencontre, l'arbitre sera nommé à la suite d'un tirage au sort effectué avant le début de la rencontre.

La phase finale départementale est organisée par le District qui prend en charge les indemnités des arbitres qui seront désignés par la Commission de l'Arbitrage du District.

TIRAGES AU SORT (MODE D'EMPLOI)

1^{er} TOUR

32 équipes engagées : 10 Départemental 1 + 22 Départemental 2

Modalités du tirage : les équipes, disposées dans 2 chapeaux en fonction de leur niveau (D1 et D2), seront réparties dans huit poules (A à H) de quatre équipes :

- Tirage dans le chapeau 1 (D1) de huit équipes : une par poule
- Les deux équipes de D1 restantes sont rebasculées dans le chapeau 2 (D2)
- Tirage intégral des équipes pour compléter les poules dans l'ordre A, puis B, etc...

Règles :

- ***deux équipes d'un même club ne pouvant être dans une même poule, l'équipe tirée est alors versée dans la poule suivante sauf si c'est la dernière poule où dans ce cas il y a inversion avec l'équipe tirée dans la poule précédente.***
- ***Les deux équipes de D1 ne peuvent se retrouver dans la même poule (2 équipes de D1 maximum par poule).***

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le second tour.

2^e TOUR

Sont qualifiés les deux premiers de chacune des 8 poules du 1^{er} tour soit 16 équipes (4 poules de 4 équipes)

- Chapeau 1 : les équipes ayant terminées 1^{ère} de leur poule (8 équipes)
- Chapeau 2 : les équipes ayant terminées 2^e de leur poule (8 équipes)

Règle : deux équipes d'un même club ne pouvant être dans une même poule, l'équipe tirée est alors versée dans la poule suivante sauf si c'est la dernière poule où dans ce cas il y a inversion avec l'équipe tirée dans la poule précédente.

Etape 1 :

- tirage au sort de 4 équipes du chapeau 1 (une par poule) dans l'ordre des poules A, B, C et D.
- tirage au sort des 4 autres équipes du chapeau 1 (une par poule) dans l'ordre des poules A, B, C et D.

Etape 2 :

- tirage au sort de 4 équipes du chapeau 2 (une par poule) dans l'ordre des poules A, B, C et D.
- tirage au sort des 4 autres équipes du chapeau 2 (une par poule) dans l'ordre des poules A, B, C et D.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la Finale Principale du Festival.

Les deux derniers de chaque poule participeront à la Finale Consolante.

FINALE DEPARTEMENTALE

Sont qualifiés pour la Finale Principale du Festival les deux premiers de chacune des 4 poules du 2^e tour soit 8 équipes :

- tirage au sort intégral des équipes pour déterminer les premières rencontres.
- par la suite, c'est le classement provisoire qui détermine les rencontres suivantes selon la formule de l'échiquier.

Le premier du classement final est qualifié pour la Finale Régionale.

Sont qualifiés pour la Finale Consolante du Festival les deux derniers de chacune des 4 poules du 2^e tour soit 8 équipes :

- tirage au sort intégral des équipes pour déterminer les premières rencontres.
- par la suite, c'est le classement provisoire qui détermine les rencontres suivantes selon la formule de l'échiquier.

Le premier du classement final est déclaré vainqueur de la Consolation.